



Problème de coef sur la duc mais pas de contrat signé

Par **Lou85**, le **01/03/2019** à **04:04**

Bonjour,

Je viens enfin de voir la confirmation de mon embauche au niveau l'URSSAF, mais je me rend compte que le salaire déclaré n'est pas celui qui a été conclu à l'entretien d'embauche et, depuis un mois, j'attends mon contrat de travail.

J'aimerais savoir quel recours j'ai.

Merci.

Par **morobar**, le **01/03/2019** à **09:03**

Bonjour,

Vous n'êtes pas lié par les mentions de la DUP, mais par le contrat de travail et la convention collective.